

Motifs de sortie des principales prestations familiales et des aides au logement

La Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) élabore depuis 2008 un panel qui suit des individus membres d'un foyer allocataire au cours du temps. Ces données longitudinales permettent notamment d'appréhender les motifs de sortie des prestations versées par les caisses d'Allocations familiales (Caf). L'analyse est ici centrée sur les principales prestations familiales (PF) ainsi que sur les aides au logement (AL).

L'atteinte de l'âge limite pour le bénéfice de la prestation est le principal motif de sortie pour les allocations familiales (AF) et l'allocation de base (AB) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje). Ainsi, environ 60 % des personnes qui ont cessé de percevoir les AF en 2012 en ont bénéficié jusqu'aux 20 ans de leur aîné. De même, dans plus de 80 % des cas, la fin de droit à l'AB coïncide avec le troisième anniversaire du benjamin.

En revanche, il existe une plus grande variété des motifs de sortie du complément familial (CF). Parmi eux, la naissance d'un nouvel enfant entraîne automatiquement la rupture de ce droit, et le bénéfice de l'AB dans 16 % des cas. Enfin, la sortie des AL résulte essentiellement de l'augmentation des ressources du foyer.



Trois principales causes peuvent expliquer l'évolution de la situation des allocataires et de leurs droits aux prestations : des changements de composition familiale (séparation, mise en couple, naissance, décohabitation d'enfants...), des changements professionnels (perte ou reprise d'emploi, augmentation des revenus d'activité...) et l'avancement en âge de leurs enfants. L'analyse des motifs de sorties des principales prestations familiales (encadré 1) et des aides au logement (AL) illustrent ces différents cas de figures.

Cette étude s'appuie sur une exploitation des données du panel d'adultes membres d'un foyer Caf [Paname (encadré 1)], sur le champ des individus de métropole ayant perçu en 2012 au moins l'une des prestations suivantes : les allocations familiales (AF), l'allocation de base (AB) de la prestation d'accueil du jeune enfant (Paje), le complément familial (CF) ou les AL.

Dans près de 60 % des cas, la sortie des allocations familiales est liée au 20^e anniversaire de l'aîné

Au cours de l'année 2012, 8,7 millions de personnes ont perçu les AF et environ 522 000 – soit environ 6 % d'entre elles – ont cessé de les recevoir entre janvier et décembre. Non soumis à conditions de ressources, le droit aux AF en métropole cesse dès lors que le nombre d'enfants à charge au sens de cette prestation devient inférieur à deux. L'atteinte de l'âge limite de 20 ans¹ par l'aîné de la fratrie explique près de six cas de sortie des AF sur dix [58,5 % (tableau 1)].

Près d'un quart (23 %) des sorties des AF au cours de l'année 2012 sont le fait de la décohabitation d'un enfant avant l'âge de 20 ans. Enfin, le fait que l'ensemble de la fratrie quitte le foyer de l'individu allocataire, dans le cadre d'une séparation notamment, est à l'origine de 14 % des fins de droit aux AF².



En raison du caractère universel des AF, les bénéficiaires de cette prestation constituent une population très hétérogène. Ainsi, la perte des AF à la suite de la décohabitation des enfants avant l'âge de 20 ans est un peu plus fréquente parmi les individus bénéficiaires d'une AL ou du revenu de solidarité active [RSA (30 % des motifs de sortie des AF contre 23 % parmi l'ensemble des sortants)]. Par ailleurs, lorsque les sortants des AF sont en situation de monoparentalité³, cette décohabitation « anticipée » des enfants (31 % des cas de sortie) ainsi que le départ des enfants du domicile vers celui de l'autre parent (17 % des cas de sortie) sont plus souvent déclencheurs de la sortie du dispositif.

Plus de 80 % des sorties de l'allocation de base coïncident avec le troisième anniversaire du benjamin

L'AB de la Paje est une prestation sous conditions de ressources destinée à soutenir financièrement les familles avec un enfant âgé de moins de 3 ans. Le plafond de ressources conditionnant l'éligibilité à la prestation étant assez élevé, l'AB est largement répandue au sein des familles avec un jeune enfant⁴. Elle est versée à compter du mois de la naissance jusqu'au mois précédent le troisième anniversaire du benjamin. Parmi les 4,2 millions de personnes bénéficiaires de l'AB au cours de 2012, près d'un quart sont sorties du dispositif entre janvier et décembre.

Le panel d'adultes membres d'un foyer Caf (Paname)

Le panel d'adultes membres d'un foyer Caf (Paname) est un outil développé par la direction des statistiques, des études et de la recherche (Dser) de la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf). Son objectif est d'améliorer la connaissance des trajectoires des individus bénéficiaires de prestations sociales et familiales versées par les caisses d'Allocations familiales (Caf). Il permet le suivi d'un échantillon représentatif, tiré au 1/26^e parmi l'ensemble des individus adultes membres d'un foyer allocataire d'une Caf, même en cas de changement de dossier allocataire, à la suite d'un déménagement dans une autre Caf, une séparation ou une mise en couple.

Alors que dans d'autres fichiers statistiques où l'unité d'étude est le foyer allocataire, le changement de dossier entraîne systématiquement une fin de droit pour ce foyer allocataire, dans le panel, celui-ci n'entraîne la fin de droit que si l'individu suivi ne perçoit effectivement plus la prestation dans son nouveau foyer allocataire. Cet outil permet donc de repérer les réels sortants des prestations.

Dans plus de 80 % des cas, la fin de droit à l'AB correspond au troisième anniversaire du benjamin (tableau 2). L'augmentation des ressources du foyer (de sorte qu'elles deviennent supérieures au plafond) explique plus d'une sortie du dispositif sur dix (13 %). Alors que les ressources prises en compte pour calculer le droit à l'AB en 2012 sont celles de 2010, ces

situations de sortie pour dépassement du plafond de ressources peuvent correspondre à l'entrée dans la vie active de jeunes parents ayant vu leur situation sur le marché du travail se stabiliser ou s'améliorer au cours de l'année.

Une diversité des motifs de sortie du complément familial

Le CF est une prestation sous conditions de ressources, plus sélective que l'AB, ciblant les

Tableau 1 - Motifs de sortie des allocations familiales selon les caractéristiques des sortants

Motifs de sortie des AF	Ensemble des sortants (en %)	Sortants bénéficiaires d'une AL ou du RSA en 2012 (en %)	Sortants en situation de monoparentalité en janvier (en %)
■ L'aîné a atteint la limite d'âge	58,5	43,9	48,9
■ Un enfant décohabite alors qu'il n'a pas atteint la limite d'âge	23,4	29,9	30,6
■ Tous les enfants de la famille sont partis vivre ailleurs (cas de séparation)	14,0	21,6	16,7
■ Autres motifs*	4,1	4,6	3,8
■ Ensemble	100	100	100

Source : Paname 2012.

Champ : individus sortants des AF au cours de l'année 2012, métropole (hors sorties liées à un déménagement vers une Caf des Dom).

Lecture : les allocataires sortants des AF en raison de la limite d'âge atteinte pour l'aîné représentent 58,5 % des sortants des AF. Parmi les sortants également bénéficiaires d'une AL ou du RSA en 2012, 43,9 % sortent des AF en raison de l'aîné qui a atteint l'âge limite.

(*) Sortie vers l'allocation différentielle ou suspensions du droit.

Tableau 2 - Motifs de sortie de l'allocation de base

Motifs de sortie de l'AB	Ensemble des sortants (en %)
■ Le benjamin a atteint son troisième anniversaire <i>Dont sans transfert vers le CF</i> <i>Dont avec transfert vers le CF</i>	81,0 63,4 17,6
■ Les ressources du foyer sont devenues trop élevées	13,2
■ Tous les enfants de la famille sont partis vivre ailleurs (cas de séparation)	1,9
■ Autres motifs*	5,4
■ Ensemble	100

Source : Paname 2012.

Champ : individus sortants de l'AB au cours de l'année 2012, métropole (hors sorties liées à un déménagement vers une Caf des Dom).

Lecture : les allocataires sortants de l'AB en raison de l'atteinte des 3 ans du benjamin représentent 81 % des sortants de l'AB.

(*) Sortie vers l'allocation différentielle, reprise d'activité engendrant des ressources trop élevées, changement de régime etc.

familles nombreuses les plus modestes, sans enfant âgé de moins de 3 ans. Cette prestation a bénéficié à 1,6 million de personnes allocataires au cours de l'année 2012.

Parmi eux, 16,4 % ont cessé de la percevoir entre janvier et décembre.

La perte du CF s'explique dans plus de la moitié des cas par la baisse du nombre d'enfants à charge, lorsque l'aîné atteint l'âge limite (26,9 %) ou qu'un enfant quitte le foyer avant cet âge [24,9% (tableau 3)]. En revanche, près de deux fois sur dix (18 %), la naissance d'un nouvel enfant

rompt le droit aux CF, principalement au profit de l'AB (dans 90 % des cas) dont le montant est, dans la très grande majorité des cas, plus élevé, en 2012.

Enfin, un peu plus de deux sorties du CF sur dix (22 %) sont dues à une augmentation des ressources du foyer de l'individu conduisant à le rendre inéligible à la prestation.

La répartition des sortants du CF selon le motif diffère selon que l'individu perçoit par ailleurs une autre prestation sous conditions de ressources ou qu'il ait ou non un conjoint. En particulier, les décohabitations d'enfant avant l'âge limite de 21 ans sont plus souvent à l'origine de la perte du CF pour les sortants bénéficiaires d'une aide au logement ou du RSA (28,4 %) ainsi que pour ceux en foyer monoparental (37,6 %). En revanche, la sortie pour ressources trop élevées est moins fréquente au sein de ces sous populations.

Les bascules entre l'allocation de base et le complément familial concernent près d'un cinquième des sortants de ces deux prestations

Les familles nombreuses les plus modestes peuvent connaître des passages de l'AB au CF et réciproquement. Dans certains cas, la fin de droit à l'une de

Tableau 3 - Motifs de sortie du complément familial selon les caractéristiques des sortants

Motifs de sortie du CF	Effectif (en milliers)	Ensemble des sortants (en %)	Sortants bénéficiaires d'une AL ou du RSA en 2012 (en %)	Sortants en situation de monoparentalité en janvier (en %)
■ L'aîné a atteint la limite d'âge	69,2	26,9	25,8	30,3
■ Un enfant décohabite alors qu'il n'a pas atteint la limite d'âge	64,2	24,9	28,4	37,8
■ Les ressources du foyer sont devenues trop élevées	56,7	22,0	5,7	6,8
■ Un nouvel enfant est né <i>Dont avec transfert vers l'AB</i> <i>Dont sans transfert vers l'AB</i>	47,0 42,4 4,6	18,2 16,4 1,8	31,0 28,2 2,8	13,7 12,5 1,2
■ Tous les enfants sont partis vivre ailleurs (cas de séparation)	11,0	4,3	6,8	7,3
■ Autres motifs*	9,7	3,8	2,3	4,1
■ Ensemble	257,8	100	100	100

Source : Paname 2012.

Champ : individus sortants du CF au cours de l'année 2012, métropole (hors sorties liées à un déménagement vers une Caf des Dom).

Lecture : les allocataires sortants du CF en raison de la limite d'âge atteinte représentent 26,9 % des sortants du CF. Parmi les sortants bénéficiaires d'une AL ou du RSA en 2012, 25,8 % sortent en raison de l'aîné qui a atteint l'âge limite.

(*) Droit à l'allocation différentielle, reprise d'activité engendrant des ressources trop élevées.

Tableau 4 - Motifs de sortie des aides au logement

Motifs de sortie des AL	Effectif (en milliers)	Ensemble des sortants (en %)
■ Les ressources du foyer sont devenues trop élevées/la personne quitte son logement sans faire de nouvelle demande d'aide*	1 767,8	97,3
■ La personne se met en couple	38,4	2,1
■ Un enfant n'est plus à charge au sens des AL car il a atteint 21 ans	9,9	0,6
■ Ensemble	1 816,1	100

Source : Paname 2012.

Champ : individus sortants des AL au cours de l'année 2012, métropole (hors sorties liées à un déménagement vers une Caf des Dom).

Lecture : les allocataires sortants des AL pour ressources devenues trop élevées représentent 97,3 % des sortants des AL.

(*) Par exemple, dans le cas d'un étudiant revenant au domicile de ses parents, d'un décès.

ces deux prestations peut même coïncider avec l'ouverture d'un droit à l'autre.

Ainsi, 17,3 % des individus ayant perdu le bénéfice de l'AB en 2012 sont aussitôt devenus bénéficiaires du CF (tableau 2). Au troisième anniversaire de leur benjamin, en raison de ressources inférieures au plafond du CF, ces familles nombreuses ont directement basculé dans le CF. Symétriquement, 16,4 % des sortants du CF ont accueilli un nouvel enfant en 2012, ouvrant ainsi un droit à l'AB⁵ (tableau 2).

La sortie des aides au logement est majoritairement liée à des ressources supérieures au plafond

Près de 9 millions de personnes ont perçu une AL au cours de l'année 2012⁶, et parmi elles, 21 % ont perdu leur droit à cette aide au cours de l'année.

Dans plus d'un tiers des cas, le dernier mois de droit a été le mois de décembre, au moment du renouvellement des ressources prises en compte pour le calcul du droit en 2013. Dans près de 10 % des cas, les sortants des AL ont cessé de percevoir leur aide à partir du mois de juillet, et cette proportion atteint 36 % parmi ceux bénéficiaires de l'allocation à caractère social (ALS) étudiant. En effet, fréquemment au moment des vacances d'été, les étudiants quittent leur logement étudiant et arrêtent de percevoir une AL.

Ainsi, la sortie des AL est essentiellement liée à une exclusion du droit pour ressources trop élevées ou à une sortie du logement ne s'accompagnant pas d'un renouvellement de l'aide [97,3% (tableau 4)].

Violaine Fernandez ■
Muriel Nicolas ■
Cnaf - DSER

■ Notes

- (1) Ou 21 ans en cas de droit au forfait AF.
- (2) Bien que les enfants bénéficient toujours de cette prestation au sein de leur nouveau foyer.
- (3) Parmi les sortants des AF, 16,3 % sont des foyers monoparentaux en janvier 2012.
- (4) Près de 92 % des familles allocataires avec un enfant âgé de moins de 3 ans en décembre 2013 percevaient l'AB (Cnaf - Fileas 2013).
- (5) Le plafond du CF étant inférieur à celui de l'AB.
- (6) Versées sous conditions de ressources en cas de paiement d'un loyer ou d'un remboursement de prêt pour une résidence principale, ces aides sont au nombre de trois : l'aide personnalisée au logement (APL), si le logement loué a fait l'objet d'une convention entre le propriétaire et l'État, ou en cas de remboursement d'un prêt pour la résidence principale, l'allocation de logement à caractère familial (ALF), pour les personnes avec enfants nés ou à naître n'entrant pas dans le champ d'application de l'APL, et l'allocation de logement à caractère social (ALS), pour tous les autres cas, en particulier les étudiants.

■ Pour en savoir plus

- Fernandez V., 2012, Paname, le panel des allocataires des Caf : un nouvel outil d'études et d'analyses, *Dossier d'études*, n° 155. <http://www.caf.fr/etudes-et-statistiques/x-publications/dossiers-d-etudes>

Directeur de la publication
Daniel Lenoir
Directrice de la publication déléguée
Christine Chambaz
Rédactrice en chef
Lucienne Hontarrède
Maquettiste
Ysabelle Michelet
Contact : lucienne.hontarrede@cnaf.fr
Tél. : 01 45 65 57 14

Cnaf - 32 avenue de la Sibelle
75685 Paris Cedex 14
Tél. : 01 45 65 52 52
N° ISSN : 1638 - 1769